

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 9 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, et Mme BREMOND Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO, PATRELLE, VION, Mmes CESBRON M, CESBRON S., LEVRON, JOURDAIN M., et PREHAUT.

Absente non excusée : Béatrice JAMIN

Secrétaire de séance : Laurent VION

Convocation du: 2 mai 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 avril 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations pour approuver les conventions à passer avec le SIEMML pour réaliser deux audits énergétiques pour la MCL et pour la Mairie et ses annexes.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces délibérations.

Il informe le Conseil Municipal que la présentation par l'agent technique de la gestion différenciée des espaces publics de la commune ne se fera pas ce soir, celui-ci étant en arrêt maladie

I – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LA COMMUNE ET LE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2015, et arrêtés comme suit :

➤ **Commune**

- Section de fonctionnement

▪ Dépenses :	335 152,54 €
▪ Recettes :	392 417,77 €
▪ Soit un excédent de l'exercice 2015 de	57 265,23 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté 2014	56 022,36 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 excédentaire	113 287,59 €

- Section d'investissement

▪ Dépenses :	68 082,32 €
▪ Recettes :	114 657,10 €
▪ Soit un excédent de l'exercice 2015 de :	46 574,78 €
▪ Déficit d'investissement reporté 2014	-52 219,14 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 déficitaire	- 5 644,36 €

➤ **Lotissement Le Hameau de l'Echalier**

- Section de fonctionnement

▪ Dépenses :	244 433,48 €
▪ Recettes :	244 114,49 €
▪ Soit un déficit de l'exercice 2015 de :	318,99 €

▪ Excédent de fonctionnement reporté 2014	114 267,70 €
▪ soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	113 948,71 €
- <u>Section d'investissement</u>	
▪ Dépenses :	244 114,49 €
▪ Recettes :	244 114,49 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de	0,00€
▪ Déficit d'investissement reporté 2014	-237 207,36 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 déficitaire de	-237 207,36 €

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU CCAS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015, dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2015 du CCAS et arrêtés comme suit :

➤ Centre Communal d'Action Sociale

- <u>Section de fonctionnement</u>	
▪ Dépenses :	1 195,10 €
▪ Recettes :	1 500,00 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de :	304,90 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014 de	1 574,85 €
soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	1 879,75 €
- <u>Section d'investissement</u>	
▪ Dépenses :	0,00 €
▪ Recettes :	0,00 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de :	0,00 €
Excédent d'investissement reporté 2014 de	7,63 €
soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	7,63 €

Le CCAS, ayant été dissout au 31 décembre 2015, en 2016 les résultats de clôture 2015 seront donc repris au budget 2016 de la Commune de CHANTELOUP LES BOIS.

III – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 POUR LA COMMUNE ET LE LOTISSEMENT

Mr GELINEAU quitte la pièce pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015, dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2015 et arrêtés comme suit :

➤ Commune

- <u>Section de fonctionnement</u>	
▪ Dépenses :	335 152,54 €
▪ Recettes :	392 417,77 €
▪ Soit un excédent de l'exercice 2015 de	57 265,23 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté 2014	56 022,36 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 excédentaire	113 287,59 €
- <u>Section d'investissement</u>	
▪ Dépenses :	68 082,32 €
▪ Recettes :	114 657,10 €
▪ Soit un excédent de l'exercice 2015 de :	46 574,78 €
▪ Déficit d'investissement reporté 2014	-52 219,14 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 déficitaire	- 5 644,36 €

Lotissement Le Hameau de l'Echalier

- <u>Section de fonctionnement</u>	
▪ Dépenses :	244 433,48 €
▪ Recettes :	244 114,49 €
▪ Soit un déficit de l'exercice 2015 de :	318,99 €
▪ Excédent de fonctionnement reporté 2014	114 267,70 €
▪ soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	113 948,71 €
- <u>Section d'investissement</u>	
▪ Dépenses :	244 114,49 €
▪ Recettes :	244 114,49 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de	0,00€
▪ Déficit d'investissement reporté 2014	-237 207,36 €
▪ Soit un résultat de clôture 2015 déficitaire de	-237 207,36 €

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS

Mr GELINEAU quitte la pièce pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015, dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2015 du CCAS et arrêtés comme suit :

➤ Centre Communal d'Action Sociale

- <u>Section de fonctionnement</u>	
▪ Dépenses :	1 195,10 €
▪ Recettes :	1 500,00 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de :	304,90 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014 de	1 574,85 €
soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	1 879,75 €
- <u>Section d'investissement</u>	
▪ Dépenses :	0,00 €
▪ Recettes :	0,00 €
▪ Soit un résultat de l'exercice 2015 de :	0,00 €
Excédent d'investissement reporté 2014 de	7,63 €
soit un résultat de clôture 2015 excédentaire de	7,63 €

Le CCAS, ayant été dissout au 31 décembre 2015, en 2016 les résultats de clôture 2015 seront donc repris au budget 2016 de la Commune de CHANTELOUP LES BOIS.

V – REGLEMENT DES FRAIS NOTARIES SUITE A L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR DROIT DE PREEMPTION

Me PASQUALINI a adressé une seconde facture pour la taxe de l'acte de quittance concernant le bien situé 5 rue St Michel acquis par la commune par droit de préemption.

La procédure d'acquisition par préemption est différente d'une vente classique et se passe en deux actes :

Un premier acte constatant la vente avec paiement du prix de la maison, ainsi que les frais d'agence et les frais notariés réglés à Me PASQUALINI pour un montant de 45638,64 € prévus au budget primitif 2016 pour 45 800 € et payés au Notaire fin mars 2016.

Un deuxième acte pour le quittance du prix et le transfert de propriété pour un montant de 1 078,20 €, reçu mi-avril, et dont le montant n'a pas été évoqué par l'étude de Me PASQUALINI, et donc non prévu au budget primitif 2016.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il va essayer de voir avec Me PASQUALINI pour réduire cette facture, mais dans le cas contraire, cette somme de 1078,20 € viendra réduire les crédits budgétaires votés au compte 21 pour d'autres travaux prévus au budget 2016.

VI – PROCEDURE A METTRE EN PLACE SUR LA COMMUNE POUR REGLEMENTER LA DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Suite à la recrudescence des chiens et des chats errants, il convient de mettre en place une procédure pour régler la divagation de ces animaux sur la commune.

En effet, à ce jour, de nombreux chiens et chats dont les propriétaires sont connus divagent sur le territoire communal et sont ramenés à leurs propriétaires par l'employé communal. Seulement, comme il n'y a aucune sanction, le phénomène se répète et l'on reçoit en Mairie, des plaintes de plus en plus fréquentes.

La commune adhère à la SPA d'ANGERS depuis de nombreuses années, pour un coût de 0,22 € par habitant et par an. Cet organisme vient chercher les animaux à Chanteloup, mais sous 48 à 72 heures. Donc, il incombe à la commune de s'en occuper en attendant la récupération des chiens et des chats.

D'autres organismes ont été contactés pour comparaison.

- La SPA de Cholet ne se déplace pas pour récupérer les chiens et le forfait par habitant et par an est de 1,04 € donc beaucoup plus onéreux.

- Un organisme privé situé près de la Poitevineière peut récupérer les chiens et les chats. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- si le propriétaire de l'animal est identifié, il va devoir payer, ce qui va le dissuader et éviter peut-être des récidives
- si le propriétaire de l'animal n'est pas identifié car l'animal n'est ni pucé, ni tatoué, c'est la commune qui devra régler les frais

Cette solution n'est donc pas satisfaisante pour la commune.

Il est peut-être utile de sanctionner sous forme de forfait à facturer au propriétaire de l'animal s'il est identifiable, et dans le cas contraire, la SPA d'ANGERS viendrait le chercher.

Le conseil municipal propose donc :

- de délivrer un avertissement écrit au propriétaire de l'animal errant, la 1^{ère} fois
- de verbaliser la 2nde fois le propriétaire de l'animal par un forfait de 45 € à récupérer par le biais du Trésor Public.

La Mairie va se renseigner auprès de la trésorerie et le Conseil municipal en délibérera à la séance de juin prochain pour mettre en place cette procédure et fixer le montant de la sanction à demander.

Enfin, si l'animal n'est pas identifiable, il sera envoyé à la SPA d'ANGERS.

VII – ETUDE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX (MCL, MAIRIE)

Afin de réaliser une étude énergétique des différents bâtiments communaux (MCL, Mairie), des audits doivent être réalisés par un bureau d'études mandaté par le SIEMML. Pour ce faire, des conventions doivent être signées entre le SIEMML et la commune de Chanteloup, et le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à les signer.

1- MCL et ses annexes

La convention prévoit la réalisation d'un audit énergétique comprenant une étude multi-énergie (Isolation, mode de chauffage, éclairage, ventilation...) :

- Site étudié : Maison Commune des Loisirs et ses annexes
- Surface chauffée : 470 m²
- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation : TH2I
- Tarification de la prestation (€ HT) : 1 392,67 €
- Délai contractuel maximal de réalisation : 10 semaines
- Montant de la participation demandée à la commune : 334,24 € versé en une seule fois à la fin de la prestation, sur appel de fonds du SIEMML.

2- Mairie et ses annexes

La convention prévoit la réalisation d'un audit énergétique comprenant une étude multi-énergie (Isolation, mode de chauffage, éclairage, ventilation...) :

- Site étudié : Maison Commune des Loisirs et ses annexes
- Surface chauffée : 470 m²
- Bureau d'études retenu pour effectuer la prestation : TH2I
- Tarification de la prestation (€ HT) : 1 392,67 €
- Délai contractuel maximal de réalisation : 10 semaines
- Montant de la participation demandée à la commune : 334,24 € versé en une seule fois à la fin de la prestation, sur appel de fonds du SIEMML.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces deux conventions et d'autoriser, Monsieur GELINEAU Jackie, Maire à les signer.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Sonorisation et video pour la Maison commune des Loisirs

Une 1^{ère} réparation a été faite fin 2015 mais la sono ne fonctionnait pas correctement. La société Coudrais Sonorisation est venue sur place et a constaté un problème de coupure de câble et a conseillé de moderniser la sono pour disposer d'un port USB.

Un devis a donc été établi pour la réparation de la sono et pour l'installation d'un lecteur CD MP3 USB Bluetooth pour un montant de 592 € HT soit 710,40 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis correspondant.

Des devis ont également été demandés pour un video-projecteur avec un écran en version manuelle et motorisée pour la Maison Commune des Loisirs et pour la Mairie. A étudier ultérieurement.

2 – CPIE Réduction des déchets verts

Une soirée conférence sur la réduction des déchets verts va être proposée aux habitants de Chanteloup-les-Bois le jeudi 16 juin 2016 de 18 h 30 à 20 h 30 à la Maison Commune des Loisirs.

3 – Eolien

Le cabinet David Energies attend l'avis du conseil municipal sur l'implantation de l'éolienne, nécessaire avant le dépôt du permis de construire. La question sera revue au conseil de juin.

4 – Mise à disposition de locaux

Des conventions de mise à disposition de locaux au profit des associations sont en cours d'élaboration. Elles vont être finalisées en commission et approuvées lors du conseil de juin, avant de les proposer aux associations concernées (bibliothèque, cercle bar, foyer des jeunes, ogec cantine...).

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

1 – Aménagement de l'espace – (Anne PREHAUT)

- Modalités de financement du PLUi : coût de 2 035 €par an pendant 10 ans à partir de 2017
- Future agglomération : 102 000 habitants
- Inventaire des zones humides réalisés sur la CAC

2 – Chlorofil Conseil d'Administration – (Léopold NALWANGO)

- Subventions en baisse : mettre en place une stratégie pour étudier et voir comment combler les déficits.
- Chantier de jeunes à Nuillé avec l'organisme Concordia

➤ Commissions Communales

1– Communication – (Anne PRÉHAUT)

- Repas des aînés : mercredi 11 mai 2016 à 18 h
- Flash : mardi 17 mai 2016 à 14 h 30 préparation en présence de l'adjoint administratif

2– Voirie - Aménagement – (Gilles NAUD)

- Réunion jeudi 19 mai 2016 à 18 h
- Travaux calvaire : mercredi 18 mai 2016
- Réunion avec Maine-et-Loire Habitat : jeudi 26 mai 2016

3– Social – (Martine BREMOND)

Compte-rendu de la commission du 25 avril 2016 :

- Proposition d'élargir la commission à 2 personnes extra-municipales de l'ADMR
- Visite des personnes âgées dans le cadre du plan canicule pour mise à jour des données collectées l'an passé
- Projet de conférence sur la prévention des arnaques : proposition du samedi 2 juillet 2016 en présence de la gendarmerie
- Prochaine commission : mardi 24 mai 2016 à 20 heures

Dates des élections en 2017

Présidentielles : les dimanche 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Législatives : les dimanche 11 et 18 juin 2017

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 13 juin 2016
- lundi 11 juillet 2016
- lundi 12 septembre 2016
- lundi 10 octobre 2016
- lundi 14 novembre 2016
- lundi 12 décembre 2016
- lundi 9 janvier 2017

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU